

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHÉCAIRE CONCOURS
Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE
N° Anonymat : V231NAT1021113 Nombre de pages : 4

Epreuve - Matière : 101 - 0468 Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Dans un contexte de crise climatique, la Nouvelle Union Populaire, Ecologique et Sociale, l'alliance parlementaire de la gauche française, a fait campagne fin 2022 pour "taxer les superprofits". Il s'agissait alors de "faire payer les riches", c'est-à-dire de faire en sorte que les plus grandes fortunes paient plus d'impôts pour financer les dépenses publiques et redistribuer ces richesses à l'ensemble de la société. Cependant, cette méthode cristallise les débats politiques et économiques depuis plus d'un siècle, que ce soit au sujet de ses moyens ou de ses résultats. Idéologiquement clivante, elle n'a de cesse d'être remise en question, comme l'illustre le dossier que nous allons étudier. Constitué de neuf textes issus à part égale d'ouvrages de recherche et d'articles de presse, celui-ci donne à entendre de nombreux points de vue sur une même question :

Dans quelle mesure l'imposition des plus grandes fortunes est-elle ~~néfaste~~ bénéfique à la société ?

Prise comme telle, l'imposition des plus grandes fortunes peut d'abord paraître néfaste pour la démocratie et l'économie^(I); cependant, le dossier nous permettra de nuancer ces méthodes afin qu'il en décrive un aspect bénéfique et une viabilité économique (II).

Il s'agit tout d'abord de revenir sur l'expression en elle-même : "faire payer les riches". Prise telle quelle, elle soulève des questions morales et économiques, mais également méthodologiques : pourquoi ne faisons-nous payer que les riches ?

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHÉCAIRE CONCOU

Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE

N° Anonymat : V231NAT1021113 Nombre de pages : 4

Cela pose avant tout un problème démocratique : comme le rapporte Romain Huret dans un article paru dans Pouvoirs (doc. 1), une telle mesure a été jugée "discriminatoire et injuste" au moment de sa création par F. D. Roosevelt en 1935 ; jugement qui semble partagé par de nombreux français aujourd'hui, comme le rapportent deux articles parus dans Le Monde et Challenges (doc. 2, 6). Ainsi, si "faire payer les riches" revient à ne taxer que les plus fortunés, il ne peut plus être question de "répartition de l'effort de la nation", comme le souligne Louis Mauvin dans Liberation (doc. 4), et donc cela fait obstacle à toute justice sociale. De plus, l'argument d'une "confiscation" (doc. 2) d'une richesse dûment gagnée revient à de nombreuses reprises : celle-ci serait vue comme injuste (4). Enfin, le problème de la définition "des riches" est souligné, notamment par les auteurs de l'article paru dans Les cahiers de la recherche (doc. 8), qui expliquent qu'il est difficile de mesurer le patrimoine imposable.

Ainsi, cette première difficulté morale se double d'une difficulté économique : d'après l'article mentionné plus haut, une telle opération pourrait coûter plus cher qu'elle ne rapporte, car il est coûteux à l'administration fiscale de faire déclarer des biens immobiliers détenus ailleurs que sur son territoire (doc. 8) par exemple. Mais outre la question du "qui" taxer, la question du "qui" taxer se pose aussi, et c'est tout. Outre le coût de l'administration fiscale, le fait de taxer les plus riches aurait également pour effet d'empêcher ces derniers d'investir et de réinjecter leurs richesses dans l'économie nationale, car ils se voient contraints de déposer celles-ci, faute de pouvoir les épargner (doc. 8, 16). Par ailleurs, Alain Tramoy note qu'il existe une corrélation entre le taux d'imposition et l'envie de travailler (doc. 7) : plus l'impôt est élevé, moins les gens auront envie de travailler, ce qui entraînerait ainsi une perte de revenus.

De plus, de nombreux articles soulignent que le fait de taxer les plus riches engendrerait leur émigration massive, ou bien le recours à l'évasion et aux niches fiscales, ce qui rendrait contre-productive cette mesure car ces richesses devraient alors "plus difficile à

"redistribuer", comme le souligne Alain Trannoy (doc. 7, 8, 6). D'après lui, les plus riches et les plus productifs, ainsi que les plus qualifiés, seraient poussés à émigrer pour échapper au taux d'imposition défavorable. En France, par exemple, où les départs sont déjà nombreux, comme le souligne l'article paru dans Challenge (doc. 6), les travailleurs les plus productifs voudraient travailler dans les pays voisins, fiscalement plus avantageux (doc. 8): la taxation des riches entraînerait un "recul du sentiment patriotique" (doc. 6). Par ailleurs, l'évasion fiscale se ferait plus importante (doc. 7, 8), ce qui rendrait impossible la redistribution des richesses voulues par la mesure. Ainsi, comme le souligne Romain Huillet (doc. 1), il semble que l'impôt ne peut être du seul fait des plus riches: l'exemple de la politique de Roosevelt a montré qu'il rapportait peu (doc. 1). Il semble donc qu'il doive être partagé par les classes moyennes aussi bien que par les plus riches, comme le rappelle également Lewis Morin (doc. 1, 4).

Cependant, ce dernier préconise un impôt progressif, c'est-à-dire prenant en compte les revenus et le patrimoine de tout le monde afin d'en déterminer la somme: si les arguments avancés dans le dossier ont montré qu'on ne peut faire payer que les riches, n'est-il pas souhaitable de les faire payer plus?

En effet, le dossier étudié permet de remettre en question les méthodes d'imposition des plus riches, ce qui permet alors de réévaluer le bienfondé d'une telle mesure: dès lors, il paraît sembler que faire payer les plus riches davantage pourrait être bénéfique à la société.

Dans un premier temps, les éléments du dossier permettent de remettre en question l'aspect anti-démocratique de la taxation des plus riches. Comme le souligne Romain Huillet (doc. 1), l'argument de la justice sociale est historiquement avancé en faveur de cette mesure: les plus pauvres et les classes moyennes utilisent tous leurs revenus pour substituer à leurs besoins, tandis que les plus riches n'utilisent pas tous leurs revenus. Par ailleurs, comme le soulignent l'économiste Thomas Piketty et les auteurs de l'article paru dans Le Monde (doc. 2, 5), un faible taux d'imposition sur le patrimoine limite la possibilité de constituer un nouveau patrimoine, ce qui a peu effet d'accroître les inégalités économiques au sein d'une société, en plus d'empêcher une utilisation potentielle de ce patrimoine.

Dès lors, il semble que l'imposition des plus riches puisse

avoir un effet économique positif, en plus d'avoir une utilité sociale. Comme l'explique Thomas Piketty (doc 5), un impôt progressif, c'est-à-dire qui tienne en compte les revenus et le patrimoine de chacun, permettrait une plus grande masse salariale (doc. 5, 4). De plus, comme le souligne Louis Maurin, si la France fait payer beaucoup d'impôts à ses contribuables, cela permet cependant la gratuité ou le bas coût des services publics tel que l'hôpital ou l'école, là où d'autres pays seraient moins avantageux (doc 6). Dès lors, comme le rappellent les auteurs de Il faut faire payer les riches, une forte imposition des plus grandes fortunes n'entraîne pas nécessairement une émigration de masse, au contraire (doc 3). Par ailleurs, d'après eux, le coût de l'administration fiscale et des évasions fiscale serait moindre par rapport au revenu apporté par cette imposition (doc 3) ; celle-ci n'aurait d'ailleurs aucun effet sur l'investissement (doc 6).

Or, comme le montre l'article publié par Challenges, le creusement des inégalités nuisait à la croissance économique (doc 6), d'après une étude du FMI. Ainsi, si la méthode d'imposition des plus riches peut paraître inefficace, comme le rappellent Simon-Pierre Sengayrac ou les auteurs des Cahiers de la Recherche (doc 8, 9), il semble cependant qu'une telle imposition soit nécessaire. C'est pourquoi les méthodes continuent à faire débat. Simon-Pierre Sengayrac, par exemple, propose une taxe sur la dépense, afin de taxer les produits de consommation (doc 9) et non pas le revenu ou le patrimoine (doc 5, 9). La question de l'imposition des riches s'inscrit donc dans un débat méthodologique et économique aussi bien que moral.

Le dossier étudié nous a ainsi permis de questionner le bienfondé d'une imposition pour les plus grandes fortunes. Si l'il s'agit par là de ne faire payer que les riches, cette mesure nous a d'abord paru problématique, puisqu'elle pourrait être jugée antidémocratique, et entraîner des pertes économiques ainsi qu'une forte émigration des fortunes.

Cependant, le dossier nous permettait de changer de perspective afin de voir la question sous l'angle de la justice sociale, qui permettait de penser que les riches devaient payer plus ; une telle perspective paraît économiquement viable, mais la question des méthodes d'imposition semble devoir se poser pour trouver un équilibre.